

## Le Pôle Contrôle Expertise

### PCE

---

#### LE SERVICE

Pôle de contrôle et d'expertise (PCE) (intégré le cas échéant dans un pôle unifié de contrôle -PUC-) ou pôle départemental de programmation

#### L'EMPLOI

Outre les missions d'expertise et de contrôle fiscal, le PCE assure la programmation des contrôles des professionnels en s'appuyant sur les listes d'analyse-risque émises par le bureau SJCF-1D et les pôles de programmation des DIRCOFI, ainsi que les informations transmises par d'autres services de la DGFIP (SIE notamment). Il est pleinement associé aux travaux du comité local de programmation (CLP).

Les agents des PCE produisent ainsi des fiches de programmation à destination des services de contrôle de la DDFIP et de la DIRCOFI territorialement compétente.

L'exploitation des listes data-mining nécessite un examen approfondi par un contrôle sur pièces exhaustif qui ne s'arrête pas au seul risque identifié mais s'appuie sur l'analyse globale du dossier, afin de fiabiliser les axes de programmation.

L'analyse des informations collectées dans le cadre de la gestion des dossiers par les SIE, les SPF et les SDE, mais également provenant des services chargés de la gestion comptable de l'État et de la gestion comptable locale et hospitalière, conduit à réaliser une programmation événementielle des contrôles s'appuyant sur les actes juridiques de la vie de l'entreprise ainsi que les ruptures de comportements et, de manière générale, tout événement en lien avec le dossier.



Cette mobilisation du renseignement interne puis leur fiscalisation reposent ainsi sur l'exploitation d'évènements particuliers survenant au regard du dossier du contribuable ou dans un circuit économique.

Par son positionnement en amont de la chaîne du contrôle fiscal, le programmeur a une action clé contribuant à la performance globale de l'action de contrôle.